

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1255

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

308 820 927 RCS Epinal.

ANALYSIS.

Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.

Capital : 295461.00 EUR.

Adresse : 11, Chemin de la Belle au Bois Dormant, 88000 Épinal.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : ANALYSIS Société d'exercice libéral par Actions Simplifiée au capital de 295 461 € Siège social : 11 Chemin de la Belle au Bois Dormant - 88000 EPINAL RCS EPINAL N° 308 820 927 Société Absorbée AVIS DE PROJET DE FUSION (Article L. 236-1 et suivants du Code de commerce) 1. Patrimoine apporté Aux termes de ce projet, la société ANALYSIS, société Absorbée, transmettrait, par voie de fusion, son patrimoine à la société B2A, société d'exercice libéral par Actions Simplifiée au capital de 40.100.000 € dont le siège social est sis 51 rue de la Division Leclerc - ZAC de Brumath - 67170 BRUMATH, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 433 895 265, Société Absorbante. 2. Evaluation de l'actif et du passif de la société ANALYSIS dont la transmission à la société B2A est prévue : -Montant de l'actif :44 038 432 € -Montant du passif :4 421 581 € -Montant actif net:39 616 851 € 3.Rémunération de l'apport En rémunération des apports réalisés à titre de fusion, il sera procédé à une augmentation de capital de la société B2A de 17 158,56 € par création de 936 actions nouvelles de 18,33 € (valeur arrondie) de valeur nominale chacune. 4. Rapport d'échange des droits sociaux La parité d'échange ressort à : -0,0294 actions de la société B2A pour 1 ADP A- de la société ANALYSIS, -74,0007 actions de la société B2A pour une 1 ADP B+ de la société ANALYSIS. 5.Prime de fusion Le montant prévu de la prime de fusion est de 13.960,06 €. 6.Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 14 juin 2024 a été déposé : Le 18 juin 2024 au greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG au nom et pour le compte de la société B2A ; Le 18 juin 2024 au greffe du Tribunal de commerce d'EPINAL au nom et pour le compte de la société ANALYSIS. Pour avis.